

# PLAN DE LUTTE

CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

## ÉVALUATION ANNUELLE DU PLAN DE LUTTE

**NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :** Barthélemy-Vimont

**ANNÉE DE LA VERSION :** 2025-2026

**DATE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT :** 2 Juin 2026

### NOM ET FONCTION DES PARTICIPANTS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉVALUATION ANNUELLE :

Nom	Fonction
Valérie Hénault, François Branchaud, Sonia Méthot,	Directions
Camille Vachon, Audrey Busque	Psychoéducatrices
Muriel B-B, Valencia G-D-N, Léa Danet, Sidi A-E-A	TES
Nicolas Bergeron	Enseignant 1 <sup>er</sup> cycle
Véronique Dupire	Enseignante 2 <sup>ième</sup> cycle
Yannick Sévigny	Enseignant Accueil 3 <sup>ième</sup> cycle
Evelyn Bissonnette	Enseignante Accueil 2 <sup>ième</sup> cycle
Henriette Gélín	Technicienne en service de garde

## COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

## ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

### 1. Analyse de la situation

<p>Commentaires</p> <p>Le portrait de situation présenté dans le plan de lutte 2025-2026 demeure représentatif de la réalité vécue au sein de l'école Barthélemy-Vimont et de son annexe.</p> <p>Les données issues du QSVE ainsi que les observations du personnel confirment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un bon sentiment de sécurité chez les élèves et les membres du personnel;</li> <li>• des relations positives entre adultes et élèves;</li> <li>• un lien de confiance solide au sein de l'équipe-école.</li> </ul>
--

Toutefois, certains enjeux ciblés dans le plan de lutte persistent, notamment :

- la présence de conflits et de situations de violence lors des récréations, des transitions et sur la cour d'école, particulièrement durant la période du midi;
- des manifestations de violence verbale et physique, incluant des insultes à connotation sexuelle;
- des situations de conflits entre groupes ethniques reflétant la réalité socio-démographique du milieu;
- un sentiment d'efficacité du personnel en amélioration, mais qui demeure un enjeu à consolider.

Ces constats confirment la pertinence des priorités établies au plan de lutte et la nécessité de poursuivre les actions de prévention, de surveillance active et d'intervention rapide.

**Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte**

Formulation de la priorité au plan de lutte	Niveau d'atteinte de la priorité  Cochez la case correspondante	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité  Cochez la case correspondante	Si <b>OUI</b> , quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
No. 1	<input type="checkbox"/> Atteinte <input checked="" type="checkbox"/> Partiellement atteinte <input type="checkbox"/> Non atteinte	Les rôles et les procédures d'intervention sont clairement définis et diffusés (ARASS). Les membres du personnel interviennent généralement de façon rapide. Toutefois, certaines situations vécues dans les lieux et moments à risque démontrent qu'une présence et une uniformité accrues demeurent nécessaires.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir les rappels réguliers des rôles de chacun</li> <li>• Renforcer la surveillance active lors des périodes ciblées (midi, récréations, transitions)</li> <li>• Bonifier l'offre de formation au personnel (gestion de classe, situation de crise, etc.)</li> </ul>

No. 2	Réaliser des ateliers de prévention pour tous les niveaux	<input type="checkbox"/> Atteinte <input checked="" type="checkbox"/> Partiellement atteinte <input type="checkbox"/> Non atteinte	Plusieurs ateliers de prévention ont été réalisés en collaboration avec l'équipe psychosociale. Toutefois, la constance et la couverture complète de tous les groupes doivent être consolidées afin d'assurer une prévention équitable pour tous les élèves.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider le calendrier d'animation</li> <li>• Assurer une cohérence entre les contenus enseignés en classe et les ateliers offerts</li> <li>• Co-animation en collaboration avec les enseignants lorsque c'est possible</li> </ul>
No. 3 (au besoin)	Prévenir les comportements sexualisés et la violence à caractère sexuel	<input type="checkbox"/> Atteinte <input checked="" type="checkbox"/> Partiellement atteinte <input type="checkbox"/> Non atteinte	L'enseignement des contenus obligatoires en éducation à la sexualité et les interventions de l'équipe psychosociale contribuent à la prévention. Toutefois, des comportements sexualisés problématiques demeurent présents, ce qui justifie la poursuite des actions.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le soutien au personnel dans l'enseignement de l'éducation à la sexualité</li> <li>• Maintenir la formation du personnel et les rappels des protocoles CSSDM</li> </ul>

## 2. Mesures de prévention

<p>Commentaires</p> <p>Les mesures de prévention prévues au plan de lutte ont été déployées et soutenues par l'équipe-école.</p> <p>Elles comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'enseignement explicite des comportements attendus ;</li> <li>- les ateliers de prévention ;</li> <li>- les programmes de gestion des émotions (zones de régulation) ;</li> <li>- la mise en place d'outils de résolution de conflits ;</li> <li>- la valorisation des comportements positifs.</li> <li>- S'assurer de l'utilisation uniforme du module soi.</li> <li>- Transposer mensuellement les entrées SOI dans le module ÉVIO pour un meilleur suivi au niveau des données de violence de Barthélemy-Vimont.</li> </ul>
--

Les **mesures de préventions** sont :  à maintenir tel quel  à modifier\*

\*Modifications à apporter:

Accentuer la prévention dans les lieux et moments à risque

Consolider les pratiques communes au sein de tous les pavillons;

Retirer programme Kelso au 1<sup>er</sup> cycle pour uniformiser le langage école

Retrait des rencontres code de vie mensuel pour mettre l'emphasis sur l'enseignement du code de vie éducatif et les récompenses école.

Fusionner les comités cours d'école (volet zones de jeux et plan de surveillance), plan de lutte et code de vie vers le comité climat scolaire.

Maintenir le sous-comité cours d'école pour des projets de chantier d'aménagement / embellissement des cours d'école.

### 3. Collaboration des parents

Commentaires

Les parents sont informés des mesures prévues au plan de lutte et sont impliqués lors des situations d'intimidation ou de violence.

La communication avec les parents des élèves concernés est généralement rapide et soutenue.

Toutefois, le niveau de participation des parents aux actions préventives pourrait être renforcé.

Les **mesures de collaboration des parents** sont :  à maintenir tel quel  à modifier\*

\*Modifications à apporter:

- Favoriser davantage la communication préventive
- Encourager la participation parentale aux activités de sensibilisation

#### 4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Commentaires
Les modalités prévues au plan de lutte sont connues et accessibles (titulaire, TES, direction, psychoéducatrices, site web). Elles permettent une prise en charge adéquate des situations signalées.
Pendant, certaines situations sont encore divulguées tardivement.

Les modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte sont :  à maintenir tel quel  à modifier\*

*Modifications à apporter:
Clarifier et rappeler régulièrement les démarches aux élèves Renforcer l'identification des adultes-référents

#### 5. Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires
Les mesures prévues afin d'assurer la confidentialité des signalements et des plaintes ont été respectées et jugées efficaces. Le personnel est sensibilisé à l'importance de la discrétion et du partage d'informations nécessaire et limité.

Les mesures visant à assurer la confidentialité sont :  à maintenir tel quel  à modifier\*

*Modifications à apporter:

## 6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

### Commentaires

Les procédures prévues au plan de lutte ont été appliquées dans les délais prescrits.  
Les interventions sont consignées dans les modules SOI et ÉVIO puis les suivis sont effectués auprès des élèves et des parents concernés.

Les **actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

## 7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

### Commentaires

Les mesures de soutien et d'encadrement prévues au plan de lutte ont été appliquées rapidement auprès :

- des élèves victimes;
- des élèves instigateurs;
- des élèves témoins.

Ces mesures répondent adéquatement aux besoins identifiés.

Par contre, nous aimerions renforcer le rôle des élèves témoins lors de la prévention, intervention et la postvention.

Les **mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

## 8. Sanctions disciplinaires applicables

### Commentaires

Les sanctions disciplinaires ont été appliquées de façon graduée, éducative et proportionnelle à la gravité et à la fréquence des gestes posés, conformément au plan de lutte.

Nous remarquons que la perception des élèves face à la gradation des interventions diffère de celle du personnel. Il sera important d'explicité la variété d'intervention possible selon le besoin des élèves.

Les **sanctions disciplinaires applicables** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

## 9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires

Un suivi est réalisé afin de :

- vérifier la fin des situations;
- assurer la satisfaction des personnes concernées;
- ajuster les mesures de soutien et d'encadrement au besoin.

Les parents sont informés des modalités de plainte lorsqu'une insatisfaction est exprimée.

L'équipe école veut se pencher sur le suivi long terme des situations d'intimidations. (victimes, investigateurs et témoins)

Le suivi des signalements et des plaintes est à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).